

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques



La souscription des MAEC se poursuit

Les chiffres de 2016 :

- 7 exploitations agricoles se sont engagées dans une ou plusieurs MAEC en 2016 dont 5 nouveaux exploitants
- 45 ha et 800 m de haie bénéficient cette année des MAEC (26 ha et 1000 m de haie en 2015)

Les principales mesures souscrites concernent la gestion extensive des prairies maigres de fauche (retard de fauche et absence de fertilisation azotée) et la conversion de terres arables en prairies. La gestion pastorale des landes et pelouses, l'entretien de haies et l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sur vergers font aussi partie des mesures choisies par les agriculteurs.



Pas de PAEC en Midi-Pyrénées

Malheureusement, le dossier de demande pour la création d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique sur la partie du site localisée en Midi-Pyrénées a été refusé par les services instructeurs. Aucune MAEC ne pourra donc être souscrite en dehors des limites du département du Lot-et-Garonne.

Aucun nouveau contrat Natura 2000 n'a été engagé en 2016. Des contrats sont en cours d'élaboration pour 2016. Le contrat en cours sur le coteau de Casserouge se poursuit cet hiver avec la deuxième tranche des travaux.

Pensez aussi à la charte !

Vous pouvez également vous impliquer dans le réseau Natura 2000 en signant la charte du site. N'hésitez pas à contacter votre animateur pour plus d'informations.

LES PERSPECTIVES POUR 2017

De nombreuses actions sont encore à mener en 2017 pour la préservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000 !

MAEC – Attention, il s'agit de la **dernière année de contractualisation** dans ce programme PAEC 2015-2017 : contactez rapidement vos animateurs avant le 15 mars 2017 si vous êtes intéressés.

Contrats et charte – Vous êtes propriétaire sur les sites et vous souhaitez vous investir dans le dispositif Natura 2000 ? Prenez contact avec nous afin que nous puissions étudier ensemble les possibilités d'intervention. Peut-être pourrez-vous vous engager dans un contrat sur 5 ans ou tout simplement signer la charte Natura 2000.

Suivi et encadrement des travaux prévus dans les contrats Natura 2000 et les MAEC : n'hésitez pas à faire appel à nous si vous avez besoin d'assistance dans la mise en œuvre de vos contrats, nous sommes là pour ça.

Une **nouvelle sortie nature** à la découverte des sites Natura 2000 sera organisée en 2017. N'hésitez pas à nous contacter pour en connaître les détails (le lieu, la date et l'horaire seront définis ultérieurement).

Et ne manquez pas la **lettre d'informations N°3** !

Contactez-nous !

Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement obtenir des informations ? Contactez votre animateur Natura 2000 :



CEN Aquitaine
Antenne Lot-et-Garonne
 6 rue des fossés
 47800 ALLEMANS-DU-DROPT
 05 53 64 00 51
antenne47@cen-aquitaine.fr

Pensez-y, nous sommes aussi sur internet :

<http://www.cen-aquitaine.org/>
<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>

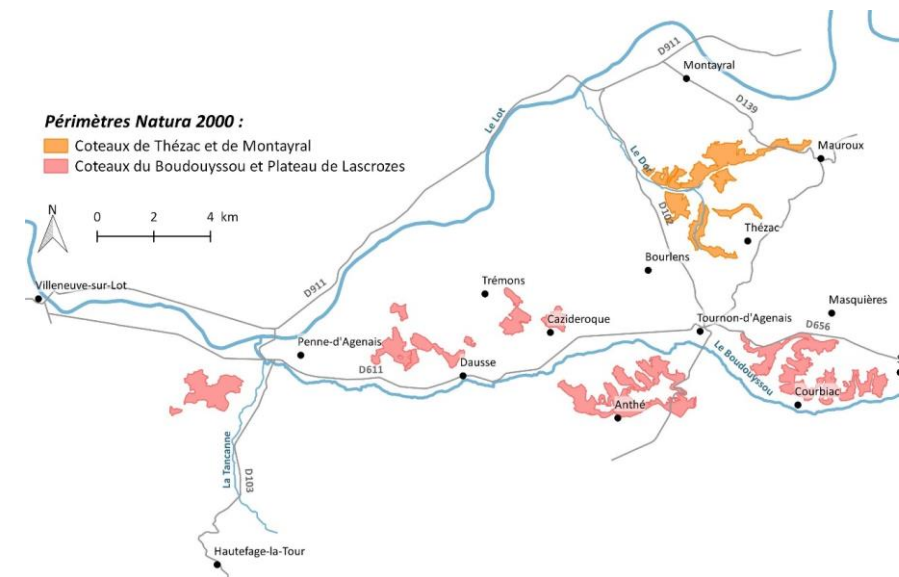


Natura 2000

Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes
 Coteaux de Thézac et de Montayral



Lettre d'information n°2 – Décembre 2016



Les sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » et « Coteaux de Thézac et de Montayral » sont entrés dans leur 3^{ème} cycle d'animation au début de l'année 2015. Depuis plusieurs années, cette animation est menée conjointement pour les deux sites, ceux-ci étant situés à proximité l'un de l'autre et abritant des enjeux similaires. L'animation est portée par les services de l'Etat, accompagné par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine depuis 2013.

L'année 2016 est encore le témoin d'un intérêt certain porté par les communes, les propriétaires et les exploitants agricoles. En effet plusieurs nouveaux agriculteurs se sont manifestés pour bénéficier d'informations sur les MAEC et 5 d'entre eux se sont engagés dans une ou plusieurs mesures sur une partie au moins de leur exploitation. Aussi, la commune de Villeneuve-sur-Lot s'est rapprochée de l'animateur afin d'évaluer les possibilités de mise en place d'un contrat sur des terrains dont ils ont la propriété. Ce bilan paraît plutôt prometteur pour 2017, dernière année de ce cycle d'animation.

Sommaire

Pages 2-3	<ul style="list-style-type: none"> • Et au fait, Natura 2000, c'est quoi ? • Zoom naturaliste : les pelouses sèches à orchidées
Page 4	<ul style="list-style-type: none"> • Un point sur les actions menées en 2016 • Les perspectives pour 2017 • Contactez-nous !



ET AU FAIT, NATURA 2000, C'EST QUOI ?

Un réseau européen

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont de **préserver la diversité biologique** et de **valoriser le patrimoine naturel** de nos territoires. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Ce grand réseau écologique européen s'appuie sur deux directives :

- La directive « Oiseaux » (2009/147/CE) à l'origine des Zones de Protection Spéciales (ZPS)
- La directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) à l'origine des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC).

Les sites des « Coteaux de Thézac et de Montayral » et des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » sont des **Zones Spéciales de Conservation** désignées au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », principalement pour le maintien des habitats d'intérêt communautaires qu'ils abritent.



Le réseau en quelques chiffres

27 308 sites en Europe

1 766 sites en France :

- 12,5 % du territoire national
- 1 369 ZSC ou SIC
- 397 ZPS

15 sites en Lot-et-Garonne :

- 1,3 % de la superficie du département
- uniquement des ZSC ou SIC :
 - 9 sites à milieux humides
 - 2 sites à cavités à chauve-souris
 - 5 sites à coteaux secs

Le document d'objectifs

Chaque site Natura 2000 fait l'objet d'un plan de gestion qui lui est propre : **le document d'objectifs ou DOCOB**. Ce document, qui fait suite à une longue phase de concertation avec les acteurs locaux, établit un diagnostic du site et définit les objectifs à atteindre, ainsi que les actions à mettre en œuvre.



DOCOB de Thézac validé en 2004
DOCOB de Lascrozes validé en 2008

Les outils

En France, trois outils permettent de participer à la préservation des milieux naturels et des espèces des sites Natura 2000. Ils sont disponibles à tous les propriétaires et exploitants agricoles au sein du périmètre du site.

La **charte** permet à un propriétaire de marquer son engagement en faveur des objectifs du site. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques permettant de maintenir et restaurer le milieu naturel sans entraîner de surcoût de gestion. Elles ne donnent donc pas lieu à rémunération.

Le **contrat Natura 2000**, applicable uniquement sur des parcelles non agricoles, permet à un propriétaire d'être rémunéré en contrepartie de travaux de restauration ou d'entretien du milieu naturel pour un engagement de 5 ans.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** visent à améliorer la conservation de la biodiversité en adaptant et en modifiant les pratiques agricoles sur les parcelles présentant des enjeux pour le site. L'exploitant agricole qui souscrit à une MAEC bénéficie d'une aide financière en contrepartie du respect des engagements liés à la mesure pendant la durée de l'engagement, soit 5 ans.

La contractualisation de l'un de ces outils est une démarche entièrement volontaire !

Natura 2000 expliqué sur le terrain

L'invitation a été lancée pour le 10 septembre 2016 : « Venez découvrir les sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes ». Trois personnes ont répondu présentes pour découvrir Natura 2000 à travers le coteau de Casserouge, coteau calcaire qui abrite des habitats remarquables sur la commune de Tournon-d'Agenais. Ce coteau, qui fait aussi partie du réseau de sites du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est inclus au site Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes.

Les participants ont ainsi pu être sensibilisés à la démarche associée au dispositif Natura 2000, tout en découvrant les merveilles abritées par les pelouses sèches de ce coteau, comme l'Aster amelle, espèce végétale protégée à l'échelle nationale.



Pour plus d'information, pensez à consulter le site internet !

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>

Vous pourrez y consulter de nombreux documents : documents d'objectifs des sites, chartes, liste des MAEC disponibles, bilan d'animation...

Et n'hésitez pas à nous contacter pour connaître le détail de la sortie nature prévue en 2017 !

(Contact en page 4)

ZOOM NATURALISTE



LES PELOUSES SÈCHES À ORCHIDÉES

Qu'est-ce qu'une pelouse sèche ?

Les pelouses sèches sont des formations végétales rases composées essentiellement de plantes herbacées vivaces et peu colonisées par les arbres et les arbustes. Elles forment un tapis plus ou moins ouvert sur un sol pauvre en éléments nutritifs et, en grande majorité, calcaire. En effet, le calcaire est très perméable et ne permet donc pas de retenir l'eau nécessaire à la végétation. Aussi, elle apparaîtra préférentiellement sur des sols en pente où l'eau ne peut stagner et où elle bénéficiera d'un éclaircissement intense.

Pelouse sèche sur coteau calcaire



Les pelouses sèches se rencontrent donc principalement sur les pentes des coteaux calcaires. Elles s'y trouvent généralement associées à d'autres milieux plus fermés comme des landes et fourrés ou encore des boisements. Tous ces milieux forment alors une mosaïque d'habitats très intéressante pour la faune et la flore.

Quel est son intérêt écologique ?

Les pelouses sèches à orchidées, habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », constituent l'un des principaux enjeux écologiques des sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes.

Ces milieux présentent une très grande richesse floristique et abritent notamment de nombreuses espèces d'orchidées sauvages, dont certaines sont rares et menacées, voire protégées à l'échelon régional ou même national. Cette importante diversité d'espèces végétales offre aux insectes le gîte (plantes hôtes) et le couvert (plantes nourricières), et permet ainsi la présence de nombreux insectes, à leur tour source d'alimentation pour de nombreux animaux, comme les reptiles, les oiseaux et les mammifères

Pelouse sèche en fleurs



Quelques espèces des pelouses sèches



Damier de la succise



Sérapias à labelle allongé



Ophrys abeille



Catananche bleue



Ascalaphe souffré